



LE 14 SEPTEMBRE 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 14 septembre 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

9521-140920 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis août 2020

ADMINISTRATION

- . Rapport du trésorier en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (Rapport budgétaire août 2020)

9522-140920 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 AOÛT 2020**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020.

9523-140920 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AOÛT 2020**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2020.

9524-140920 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2001377 - 2001403	86 127,02 \$
Journal des chèques 2001404 - 2001430	80 951,31 \$
Journal des chèques 2001431 - 2001478	152 142,57 \$
Journal des chèques 2001479 – 2001508	86 397,66 \$

9525-140920 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1171**

ATTENDU que la Ville de Beauré a entièrement réalisé l'objet du règlement numéro 1171 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU que le coût réel des travaux s'élève à 5 029 400 \$

ATTENDU que le financement permanent de cette somme a été effectué;

ATTENDU qu'il existe un solde de 1 610 293 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt numéro 1171 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement numéro 1171 soit réduit de 6 798 000 \$ à 5 029 400 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

9526-140920 **RÉSOLUTION DE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de :

- Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

9527-140920 **PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM) – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SUBVENTION**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et trésorier, M. Roch Lemieux et la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer la convention de subvention.

9528-140920 **ACTE DE VENTE AVEC MME NOËLLA GRONDIN TREMBLAY SUITE À LA VENTE POUR NON- PAIEMENT DE TAXES DES LOTS 3 682 198 ET 3 682 199 EN NOVEMBRE 2012**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Beauré et Mme Noëlla Grondin Tremblay suite à la vente pour non-paiement de taxes des lots 3 682 198 et 3 682 199 en novembre 2012.

9529-140920 **CONTRE-OFFRE DE M. CHRISTIAN BEAULÉ – TERRAIN CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement :

- a) d'accepter la contre-offre de M. Christian Beaulé au montant de 20 000 \$; et
- b) d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction.

9530-140920 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1260-1**

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1260 le 6 juillet 2020;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1260-1 le 10 août 2020;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 10 août 2020;

ATTENDU que ce projet de règlement a été soumis à la consultation publique le 10 août 2020 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1260-1 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- Remplacer la deuxième phrase de l'article 189 afin de prévoir un délai pour que toute structure d'une enseigne, dont l'usage a cessé, soit enlevée dès qu'elle n'est plus utilisée à cette fin;
- Créer une nouvelle zone à même la zone 8-H afin de soustraire de ladite zone le lot 3 682 316 (terrain situé sur le plateau de la rue Saint-Jean-Baptiste);
- Modifier la grille des spécifications afin de prescrire pour la nouvelle zone les usages autorisés, les normes d'implantation et y ajouter des normes particulières de construction.

9531-140920 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (45, RUE DE L'ANSE)**

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 459 873 du cadastre du Québec a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui sera désignée comme étant le 45, rue de l'Anse;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du bâtiment proposé s'inscrit dans la continuité de l'architecture développée dans ce projet domiciliaire et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction de la maison unifamiliale isolée suivant les plans joints à la recommandation #20-48 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

La résolution 8029-060317 adoptée par le conseil municipal à la séance du 6 mars 2017 devra être abrogée.

9532-140920 **PROJET DE CONSTRUCTION – SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (250, RUE DE LA FALAISE)**

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 459 879 du cadastre du Québec a déposé des plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Seigneurie de Beaupré et qui sera désignée comme étant le 250, rue de la Falaise;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que la conception architecturale du bâtiment proposé s'inscrit dans la continuité de l'architecture développée dans ce projet domiciliaire et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction de la maison unifamiliale isolée suivant les plans joints à la recommandation #20-49 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9533-140920 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – 70 RUE DE LA FALAISE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 270, rue de la Falaise a déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement de la maison, en cour arrière et pour ajouter une porte sur le côté latéral gauche pour desservir le garage;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis pour les travaux d'agrandissement et l'ajout de la porte est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les travaux projetés, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet d'agrandissement de la maison en cour arrière et l'ajout de la porte sur le côté latéral gauche suivant les plans joints à la recommandation #20-50 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9534-140920 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 54, RUE BOUSQUET**

ATTENDU que le propriétaire de la maison en construction sise au 54, rue Bousquet a déposé les plans pour une demande de permis pour ajouter une fenêtre et une porte sur le côté latéral gauche, dont les composantes seront semblables à celles existantes;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de modification extérieure avec l'ajout d'une porte et d'une fenêtre sur le côté latéral gauche est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet de rénovation des deux galeries ainsi que le déplacement de l'escalier menant au rez-de-chaussée suivant les plans joints à la recommandation #20-51 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9535-140920 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 290, RUE DE L'ÉRABLIÈRE**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 290, rue de l'Érablière a déposé les documents pour une demande de permis pour agrandir le bâtiment en cour arrière en fermant une partie de la terrasse afin de créer une véranda 4 saisons;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 du chapitre 3, les travaux modifiant l'apparence extérieure d'un bâtiment sont assujettis à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que la véranda sera composée d'un muret de bois de même couleur que la maison et de fenêtres entre ledit muret et le toit existant;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construire une véranda est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet de modification extérieure avec l'ajout d'une véranda sur une partie de la terrasse en cour arrière suivant les plans joints à la recommandation #20-52 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9536-140920 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 11, RUE DU BEAU-SOLEIL**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 11, rue du Beau-Soleil a déposé les plans pour une demande de permis pour agrandir le bâtiment en cour avant en fermant le dessous de la galerie à des fins de rangement;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les travaux proposés conservent une unité visuelle avec l'architecture du bâtiment, sont en harmonie avec ce dernier et respectent le cadre bâti;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de modification extérieure en fermant la galerie en cour avant est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet de fermer le dessous de la galerie en cour avant suivant les plans joints à la recommandation #20-53 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9537-140920 **PROJET DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – 18, RUE DU BEAU-SOLEIL**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 18, rue du Beau-Soleil a déposé les plans pour une demande de permis pour agrandir le bâtiment en cour avant en fermant le dessous de la galerie à des fins de rangement;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les travaux proposés conservent une unité visuelle avec l'architecture du bâtiment, sont en harmonie avec ce dernier et respectent le cadre bâti;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de modification extérieure en fermant la galerie en cour avant est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet de fermer le dessous de la galerie en cour avant suivant les plans joints à la recommandation #20-54 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9538-140920 **PROJET D'ENSEIGNE SUR LE BÂTIMENT – 11025-B, BOUL. STE-ANNE (SERRUPRO)**

ATTENDU que le locataire de l'immeuble sis au 11025 local B, boulevard Sainte-Anne a déposé les documents pour une demande de permis pour l'installation d'une enseigne rattachée au bâtiment;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis pour toute enseigne située dans un corridor de 500 mètres calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360) est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet d'enseigne suivant les documents joints à la recommandation #20-55 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9539-140920 **PROJET D'ENSEIGNE DÉTACHÉE – 10961-B, BOUL. STE-ANNE (CHAUSSURE POP)**

ATTENDU que le propriétaire de l'immeuble sis au 10961-B, boulevard Sainte-Anne a déposé les documents pour une demande de permis pour modifier l'enseigne commerciale détachée du bâtiment suite à l'arrivée du commerce « Chaussure Pop »;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis pour toute enseigne située dans un corridor de 500 mètres calculé de part et d'autre de l'emprise des boulevards Sainte-Anne (route 138) et du Beau-Pré (route 360) est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le projet d'enseigne suivant les documents joints à la recommandation #20-56 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9540-140920 **PROJET D'ENSEIGNES – 500, BOUL. DU BEAU-PRÉ (HÔTEL DELTA)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 500, boulevard du Beau-pré ont déposé les plans pour une demande de permis pour le remplacement des enseignes détachées, pour le remplacement de l'enseigne près de l'entrée de l'hôtel, pour ajouter une enseigne sur la partie des copropriétés donnant sur la façade principale et pour ajouter une enseigne donnant sur la partie arrière des copropriétés afin d'avoir une visibilité à partir de l'espace public situé entre les bâtiments de service et les gondoles de la Station Mont Ste-Anne;

ATTENDU qu'en vertu du chapitre 6 du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères d'évaluation énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que les enseignes projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement,

ATTENDU que l'ajout d'une enseigne supplémentaire à l'arrière du bâtiment devra faire l'objet d'une dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, d'approuver le remplacement des enseignes détachées, le remplacement de l'enseigne près de l'entrée de l'hôtel et l'ajout d'une enseigne sur le mur de la façade principale de la partie des

copropriétés suivant les plans joints à la recommandation #20-57 du CCU du 1^{er} septembre 2020.

9541-140920 **MINISTÈRE DES TRANSPORTS - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENTRETIEN #7184-20-4413 VOIRIE D'HIVER ET D'ÉTÉ POUR UNE DURÉE DE 3 ANS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux ou la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tout document nécessaire au renouvellement du contrat #7184-20-4413 de voirie d'hiver et d'été pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 151 300 \$.

9542-140920 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES FATIMA EST, MOREL, ROLAND, DES CÈDRES, SAINT-GUSTAVE (NORD-SUD), SAINT-ANDRÉ (NORD-SUD), SAINT-GÉRARD (NORD), SAINTE-CROIX, CHEMIN DE LA RIVIÈRE, VITAL-ROY, VAN BRUYSEL, SAINT-ÉMILE ET TRAVAUX CONNEXES**

ATTENDU la résolution #9457-010620 adoptée le 1^{er} juin 2020 autorisant l'appel d'offres public;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Prix après taxes
Action Progex inc.	6 857 536,71 \$
Entreprise G.N.P. inc.	7 057 532,27 \$
Construction Polaris	7 559 606,25 \$
Excavation Lafontaine inc.	7 871 956,53 \$
Charles-Auguste Fortier inc.	8 017 809,48 \$
Construction et pavage Portneuf inc.	8 537 577,45 \$

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

ATTENDU notamment la recommandation des professionnels au dossier;

ATTENDU que les sommes utiles pour ce contrat seront puisées à même le règlement 1255;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « **ACTION PROGEX INC.** » au montant de 6 857 536,71 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du 10 septembre 2020.

9543-140920 **AUTORISATION SIGNATURE ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Roch Lemieux à signer l'entente relative à l'application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

9544-140920 **LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE L'APPUI**

ATTENDU la demande d'exemption de taxes déposée par Les Services de Main-d'œuvre L'Appui inc. auprès de la Commission municipale;

ATTENDU que la Ville de Beupré entend se prévaloir des dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale afin d'obtenir une compensation de taxe de 50%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) Que la Ville de Beupré ne s'oppose pas à la demande d'exemption de taxes;
- b) Que la Ville de Beupré désire se prévaloir des dispositions prévues à la Loi sur la fiscalité municipale afin d'obtenir une compensation de taxe de 50%;
- c) Que la Ville de Beupré ne sera pas représentée si audience il y a et qu'elle entend s'en remettre à la décision de la Commission municipale.

9545-140920 **CORPORATION DES SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ pour le projet de l'escalier de la chute Jean-Larose.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et aucune question n'a été posée.

9546-140920 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 45.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe